Sud-Ouest européen

Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains

Mayté Banzo, Elodie Valette

Citer ce document / Cite this document :

Banzo Mayté,Valette ElodieBanzo Mayté, Valette Elodie. Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains. In: Sud-Ouest européen, tome 22, 2006. Vivre la ville, vivre Bordeaux (Coordonné par Guy Di Méo) pp. 27-39;

doi : https://doi.org/10.3406/rgpso.2006.2922

https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2006_num_22_1_2922

Fichier pdf généré le 20/03/2023

Resumen
Los espacios no construidos, posibilidad de nuevas prácticas y de nuevas vivencias. Los espacios no edificados de las periferias urbanas juegan un papel importante frente al crecimiento urbano. En primer lugar suelen constituir una reserva de suelo urbano, pero también son una reserva para el paseo y el esparcimiento de los habitantes de la ciudad. La finalidad recreativa de estos espacios interesa en particular a los urbanistas. En este artículo, buscamos precisar el papel de los espacios no edificados en el proyecto de construcción de una ciudad "más verde, donde se vive mejor ". Nos interogamos sobre la forma de espacio público que genera, que revela a la vez nuevas maneras de hacer la ciudad, pero también nuevas maneras de vivirla.

Abstract
The non-built spaces, stakes of new pratices and new lived urban. The non-built spaces of urban peripheries are at stake in the contemporary context of urban growth. They represent not only a land source but also a source of recreative spaces meant to be used by urban people. This recreative vocation of non-built spaces has been called for in urban development. In the present article we try to precise the role of open spaces in the building of a "greener and more livable" city. We question the type of public space thereby created, that suggest new ways to make the city as well as new ways to live it.

Résumé
Les espaces non bâtis des périphéries urbaines sont des espaces porteurs d'enjeux dans le contexte de la croissance urbaine. Ils constituent certes une réserve foncière mais également une réserve d'espace de promenade, de récréation, pour un public citadin. La vocation récréative de ces espaces non bâtis ne passe évidemment pas inaperçue aux yeux des aménageurs. Dans cet article, nous cherchons à montrer le rôle dévolu aux espaces non bâtis dans le projet de construction d'une ville « plus verte et plus viable ». Nous nous interrogeons sur la forme d'espace public qu'ils impliquent, témoignant à la fois de nouvelles manières de faire la ville, mais aussi de nouvelles manières de la vivre.

BY: $ = creative commons

SUD-OUEST EUROPÉEN
N°22, p. 27-39, Toulouse, 2006

LES ESPACES NON BÂTIS, ENJEUX DE NOUVELLES PRATIQUES ET DE NOUVEAUX VÉCUS URBAINS

Mayté BANZO*, Élodie VALETTE*

Persée creative commons

RÉSUMÉ *Les espaces non bâtis des périphéries urbaines sont des espaces porteurs d'enjeux dans le contexte de la croissance urbaine. Ils constituent certes une réserve foncière mais également une réserve d'espace de promenade, de récréation, pour un public citadin.*
La vocation récréative de ces espaces non bâtis ne passe évidemment pas inaperçue aux yeux des aménageurs. Dans cet article, nous cherchons à montrer le rôle dévolu aux espaces non bâtis dans le projet de construction d'une ville « plus verte et plus viable ». Nous nous interrogeons sur la forme d'espace public qu'ils impliquent, témoignant à la fois de nouvelles manières de faire la ville, mais aussi de nouvelles manières de la vivre.

ABSTRACT *THE NON-BUILT SPACES, STAKES OF NEW PRATICES AND NEW LIVED URBAN. The non-built spaces of urban peripheries are at stake in the contemporary context of urban growth. They represent not only a land source but also a source of recreative spaces meant to be used by urban people.*
This recreative vocation of non-built spaces has been called for in urban development. In the present article we try to precise the role of open spaces in the building of a "greener and more livable" city. We question the type of public space thereby created, that suggest new ways to make the city as well as new ways to live it.

RESUMEN *LOS ESPACIOS NO CONSTRUIDOS, POSIBILIDAD DE NUEVAS PRÁCTICAS Y DE NUEVAS VIVENCIAS. Los espacios no edificados de las periferias urbanas juegan un papel importante frente al crecimiento urbano. En primer lugar suelen constituir una reserva de suelo urbano, pero también son una reserva para el paseo y el esparcimiento de los habitantes de la ciudad.*
La finalidad recreativa de estos espacios interesa en particular a los urbanistas. En este artículo, buscamos precisar el papel de los espacios no edificados en el proyecto de construcción de una ciudad "más verde, donde se vive mejor". Nos interogamos sobre la forma de espacio público que genera, que revela a la vez nuevas maneras de hacer la ciudad, pero también nuevas maneras de vivirla.

ACCESSIBILITÉ - AMÉNAGEMENT - ESPACE PUBLIC - OPEN-SPACE - PÉRIPHÉRIE URBAINE

ACCESS - LAND PLANNING - PUBLIC SPACE - OPEN-SPACE - URBAN PERIPHERY

ACCESSO - ORDENACIÓN DEL TERRITORIO - ESPACIO PÚBLICO - OPEN-SPACE - PERIFERÍAS URBANAS

* Respectivement, maître de conférences et chercheur associé, UMR 5185 ADES CNRS-Universités de Bordeaux 2 et 3. Courriels : m.banzo@ades.cnrs.fr/ ; valette@ades.cnrs.fr/

Yves Chalas définit la « ville-nature » comme le résultat d'une combinaison de la ville mobile et de la ville-territoire. Paradoxalement, ce sont l'augmentation et la diversité des pratiques de mobilité qui construisent la ville-nature. Ville discontinue qui trouve sa logique à une échelle régionale, « elle ne s'étend pas contre la campagne et la

nature, mais elle les intègre » (Chalas, 2001). Prendre en compte cette ville-nature, c'est arriver à penser le « vert » comme un plein, comme un premier plan et non comme un vide ou un décor. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'une nature maintenue pour améliorer l'esthétique d'une ville-paysage, mais d'une nature pratiquée, « sensorielle où l'ouïe, la vue, le toucher, l'olfaction sont également sollicités » (Chalas, 2005). Cette ville-nature est celle que choisit l'habitant périurbain et celle que plébiscite une population de plus en plus nombreuse (1).

L'un des enjeux de la ville contemporaine réside donc dans sa capacité à intégrer dans son fonctionnement et sa gestion de vastes espaces « non bâtis (2)», englobés dans l'urbain diffus et à les rendre accessibles à une pratique récréative des citadins ; à en faire des espaces vécus et vivants. Ce processus d'intégration passe par une requalification de ces interstices, par leur meilleure articulation avec les espaces bâtis, par le développement entre eux de transversalités et de liaisons. Les projets visant à favoriser ces processus construisent une nouvelle image de la ville où la trame paysagère et « verte » joue désormais un rôle structurant, induisant de nouvelles pratiques et une plus grande fluidité dans la cohabitation des usages.

L'agglomération bordelaise, étendue (3) et de faible densité (4), possède une part importante d'espaces non bâtis dans sa périphérie (forestiers, agricoles, naturels). Bien que certaines des communes aient engagé un travail de requalification de ces aires sur leur territoire, leur mise en cohérence à l'échelle métropolitaine est envisagée à travers des documents d'urbanisme relativement récents : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT, 2001) et le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux (PLU) en cours d'approbation. L'objectif de cet article, à travers ces documents et en prenant le cas particulier du projet de parc urbain des Jalles, est de montrer comment les espaces non bâtis sont censés donner une cohérence à la forme fragmentée des périphéries urbaines. Ces projets s'appuient sur la production d'un espace public dont il convient d'interroger le sens car il témoigne à la fois de nouvelles manières de faire la ville, mais aussi de nouvelles façons de la vivre.

(1) Étude du Ministère de l'environnement, Plan national pour l'environnement, supplément spécial environnement actualité, 1990, cité par E. Boutefeu, 2005.

(2) *L'espace non bâti* considéré ici est végétal, par opposition à l'espace minéral (parking, voirie...). Loin de s'ériger en concept, l'expression permet simplement d'évoquer tout à la fois ce que l'on nomme l'espace naturel, l'espace vert, la campagne, la forêt, les champs...Toutes notions relatives à l'environnement au sens large, lourdement chargées de sens et révélatrices d'imaginaires parfois divergents. Sa neutralité doit ainsi permettre de mieux identifier les différentes constructions humaines qui s'y attachent (pratiques, représentations, projets, vécus, actes d'aménagement...).

(3) Il est de plus en plus admis que l'espace fonctionnel de la métropole bordelaise, en intégrant les aires urbaines d'Arcachon et de Libourne, voire de Langon (fortement liées à la métropole), occupe la quasi-totalité du département de la Gironde qui s'étend sur 10 000 km² (Favory, 1999 ; A'Urba-INSEE, 2001). Les 91 communes qui constituent l'aire du schéma de cohérence territoriale ne représentent que 1 700 km².

(4) Si la densité de la ville de Bordeaux s'élève à plus de 4 300 habitants au km², elle tombe rapidement à 534 dans la banlieue et 46,5 dans la couronne périurbaine. La petite taille de la ville-centre explique que celle-ci ne représente que 23% de la population de l'aire urbaine, contre 58% pour la banlieue et plus de 18% pour la couronne périurbaine.

I – Une « mise en cohérence » de l'agglomération par les « espaces ouverts »

Dans son discours comme dans l'affichage cartographique qui l'accompagne, le projet d'agglomération envisage les espaces non bâtis comme des éléments susceptibles de conférer une cohérence formelle et fonctionnelle à l'organisation urbaine : idée de continuité physique et de trame verte. En même temps, il s'agit d'offrir des aires de respiration aux citadins et de favoriser les situations de co-présence (cohésion sociale) tout en maintenant la mixité fonctionnelle des espaces.

1. La trame verte dans le projet d'agglomération

Les documents d'urbanisme, SCOT et PLU, aux échelles de l'agglomération élargie (91 communes) et de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB, 27 communes) traduisent les grandes orientations du projet urbain. La phase de révision dans laquelle entrent ces documents, à partir du milieu des années 1990 (5), a été l'occasion de repenser la place des espaces non bâtis végétaux dans la structuration de l'agglomération. Les documents cartographiques élaborés à cet effet offrent une représentation du rôle assigné à ces espaces. Pour contraindre le mouvement de diffusion urbaine et renforcer la compacité de l'agglomération, les orientations des documents d'urbanisme privilégient la densification des zones urbanisables en même temps que la préservation d'espaces dits « naturels ». La constitution d'une trame végétale conduit à envisager l'ar-

(5) La révision du Schéma Directeur débute en 1996 et aboutit à la promulgation d'un Schéma Directeur valant SCOT en 2001. En suivant, a été amorcée la révision du Plan d'Occupation des Sols. La première version du nouveau Plan Local d'Urbanisme a été soumise à enquête publique en 2005.

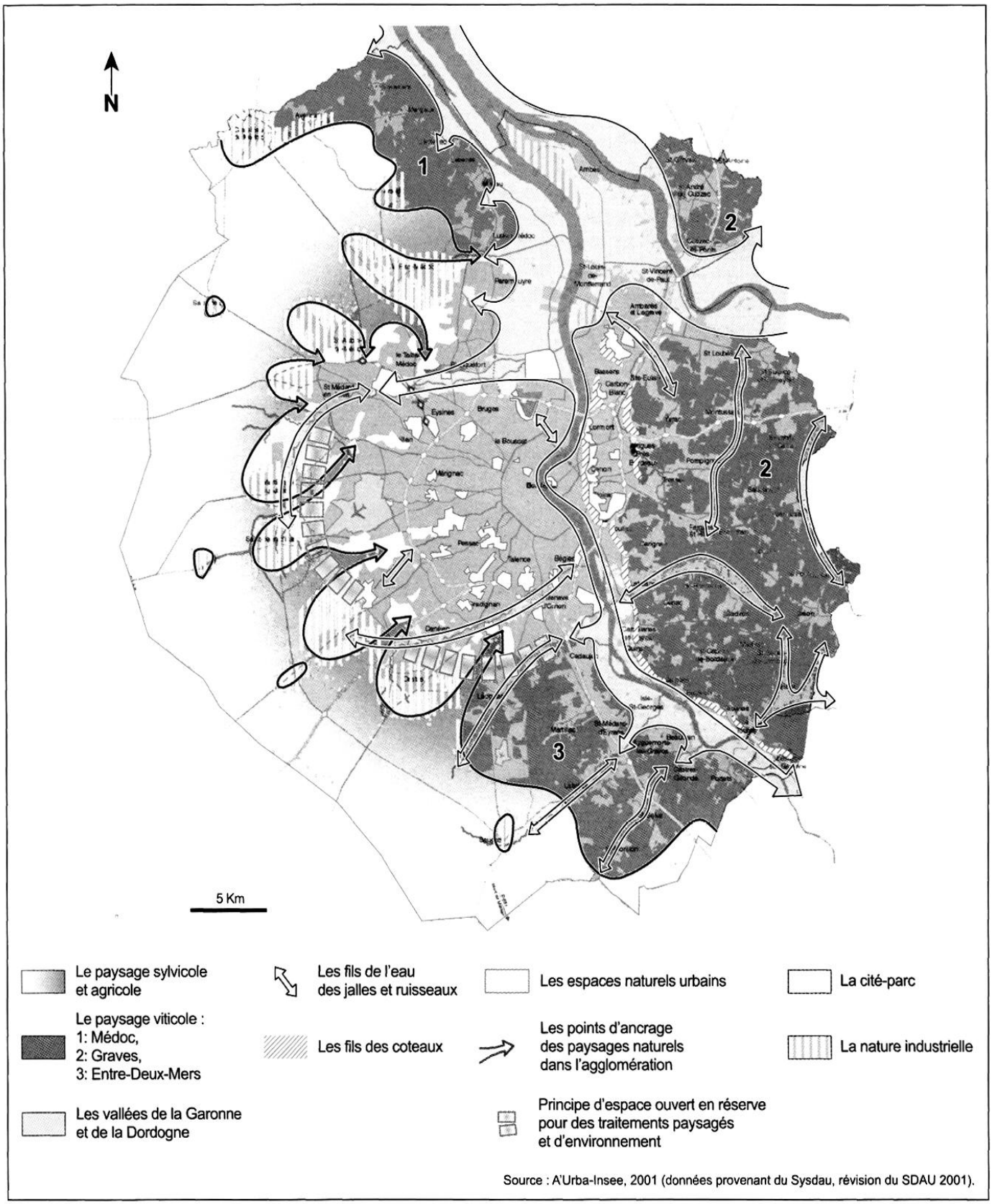

Fig. 1 – Charpente paysagère

ticulation des espaces verts du centre urbain aux espaces naturels, agricoles et forestiers du périurbain, en favorisant les continuités dans la logique des « systèmes de parc » de Forestier, ou encore des « corridors écologiques », voire des « systèmes du vert ». À la dimension hygiéniste et urbanistique des premiers, elle ajoute ainsi une composante écologique (Novarina, 2003).

À l'échelle du SCOT, c'est le paysage qui organise l'agglomération (fig.1). L'expression de « charpente paysagère » fait ainsi référence aux principales unités qui caractérisent l'environnement naturel de Bordeaux [6]. L'eau constitue l'élément structurant de l'ensemble, « l'étendard de la métropole bordelaise ». Les termes utilisés de « fleuve matrice », auquel sont reliés les « marais et vallées affluentes », traduisent bien cette idée (A'Urba, 2001). L'eau est le lien entre la vigne et la forêt de pin. À l'unicité du « paysage sylvicole et agricole » s'oppose la diversité des paysages viticoles du Médoc, des Graves, d'Entre-Deux-Mers, etc. Ces derniers contribuent à conférer un rôle identitaire à la vigne en matière de qualification et de désignation d'une région bordelaise. Traversant ce zonage, des formes de continuité s'annoncent par le biais des vallées affluentes de la Garonne, qualifiées de « pénétrantes » naturelles, mais aussi par celui de la couronne de lisière forestière qui marque le contact entre la ville et sa périphérie agro-sylvicole. Les limites, quant à elles, demeurent extrêmement floues à l'échelle du SCOT car les enjeux concernant la destination des espaces non bâtis dans cette aire très vaste sont forts. Les communes redoutent la « sanctuarisation » de certaines parties de leur territoire, affectation contraignante pour leur développement. Elles craignent la portée juridique que peuvent revêtir des limites trop précisément cartographiées (Prost, 2004).

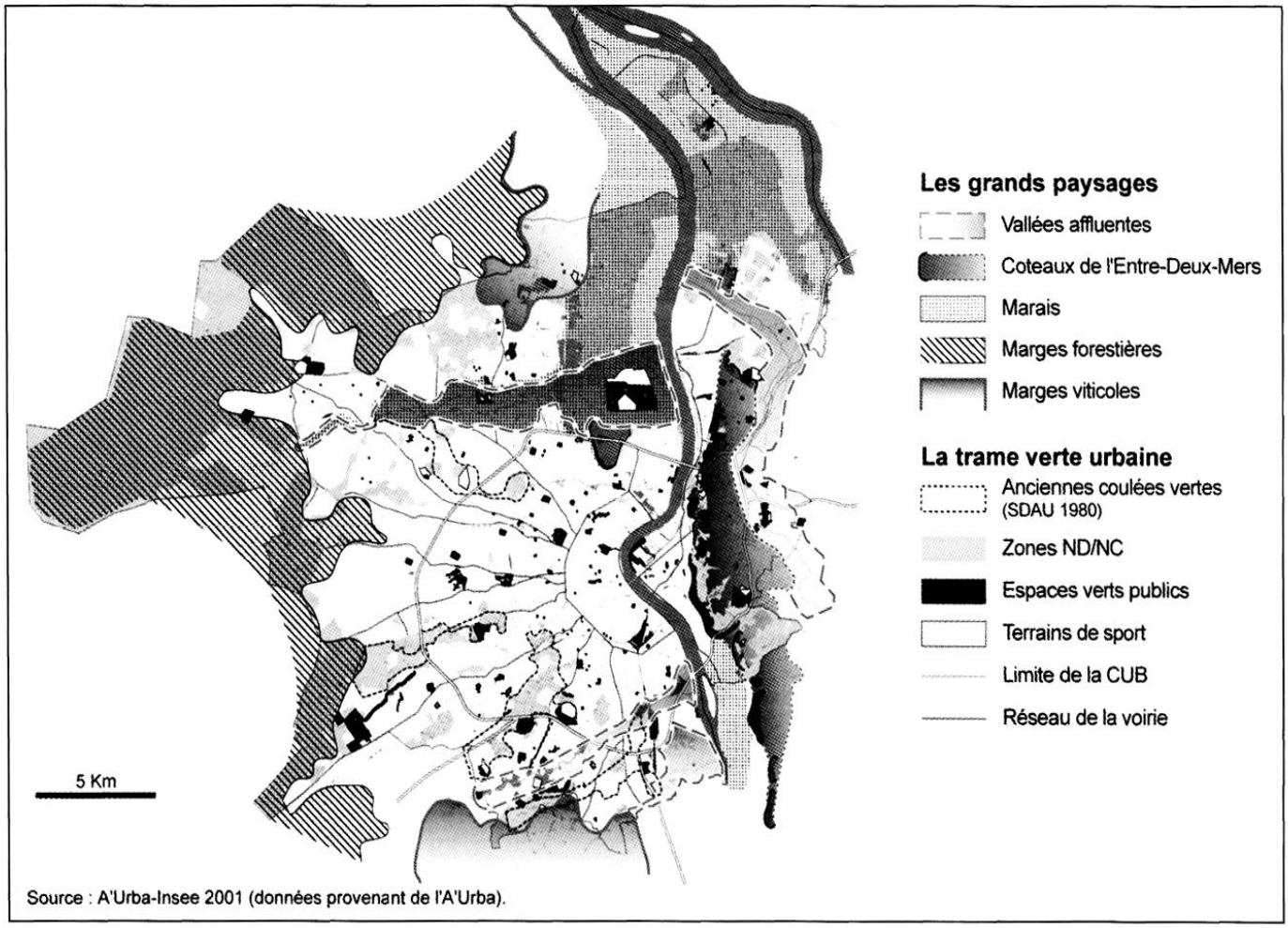

Fig. 2 – Trame verte urbaine

(6) Cette construction paysagère de l'espace métropolisé est largement inspirée de l'étude réalisée par les paysagistes B. Folléa et C. Gautier (1997). La « nature » y est fortement convoquée ; une nature qui, dans le contexte de la métropole, est qualifiée d' « urbaine » voire d' « industrielle ». La « nature industrielle » fait référence aux paysages industriels que l'on trouve dans les marais du bec d'Ambes, lorsque se rejoignent la Dordogne et la Garonne.

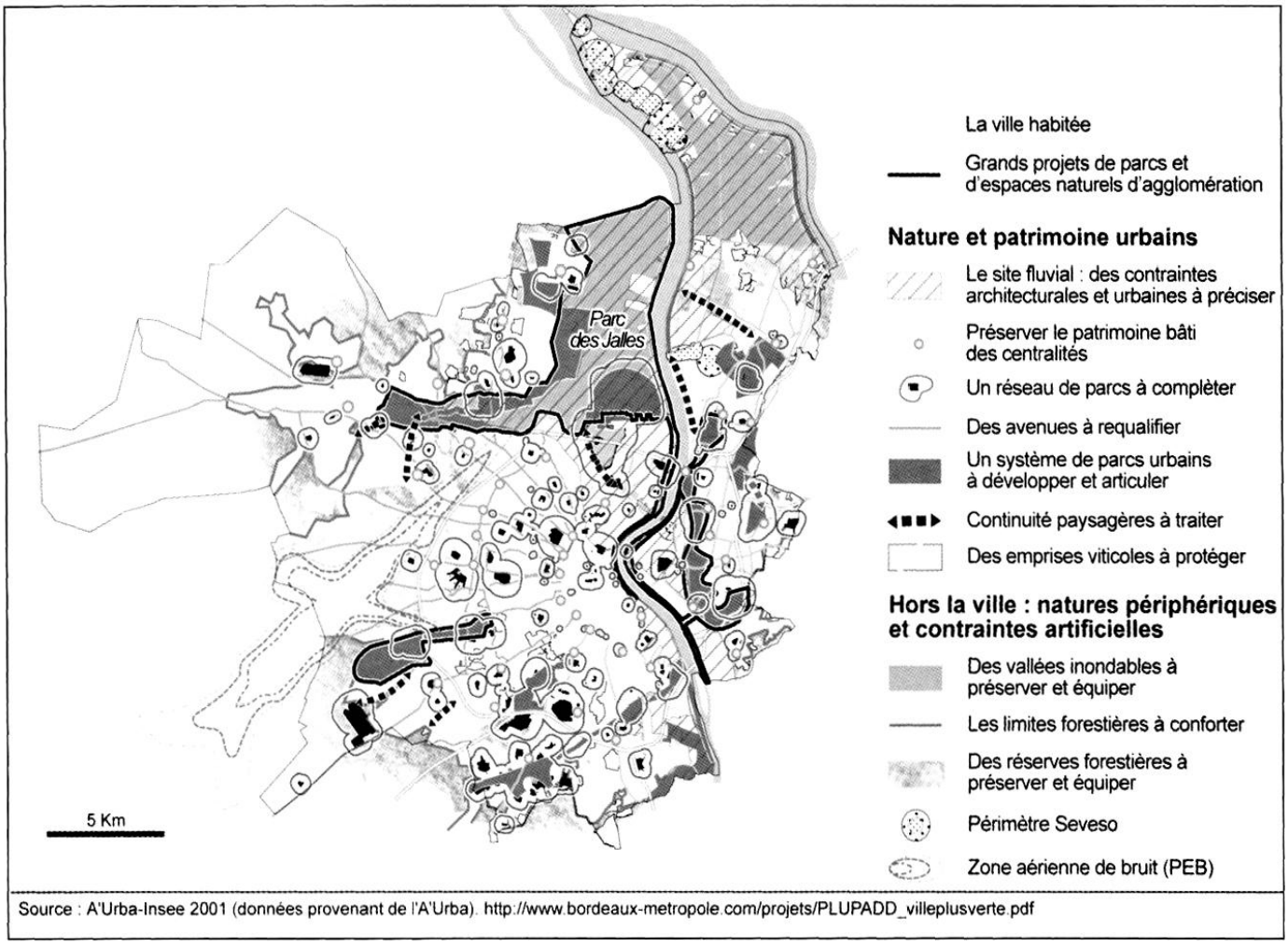

Source : A'Urba-Insee 2001 (données provenant de l'A'Urba). http://www.bordeaux-metropole.com/projets/PLUPADD_villeplusverte.pdf

Fig. 3 – Une ville plus verte et plus viable

Le changement d'échelle, du périmètre du SCOT à celui de la CUB, soit le passage de 91 à 27 communes, se traduit par l'affirmation progressive des limites et la disparition d'une représentation en termes de « paysage » au profit d'une figuration de « trame verte », comprise d'un point de vue fonctionnaliste (fig. 2). Le non bâti, en passant du « paysage » à la « trame », perd sa fonction d'élément structurant majeur et unifié pour devenir un ensemble d'îlots résiduels interstitiels, « pris dans l'agglomération » (A'Urba, 2001). La recherche des continuités se surimpose dès lors à la diversité concrète des types d'espaces considérés et montre bien l'artificialité de la construction. La référence aux « anciennes coulées vertes » [7], notion qui était apparue dans les documents des années 1970, exprime clairement les difficultés que rencontre le maintien des espaces non bâtis (qui plus est continus) dans une agglomération soumise à la fois à un processus de diffusion et de densification. Face à cette carte qui montre la fragilité de cette trame, celle qui accompagne le PLU met au contraire l'accent sur sa force, en affichant l'objectif de produire une « ville plus verte et plus viable » (fig 3).

Ici, l'intention aménagiste s'affirme par le biais de délimitations et de propositions plus précises. Le thème de la continuité est décliné en termes de développement d'un réseau et d'un système de parc d'une part, de requalification de continuités paysagères et d'avenues d'autre part. Il est à noter la différenciation faite entre réseau de parcs (soit un ensemble de parcs publics urbains insérés dans le tissu urbain dense) et système de parcs qui fait quant à lui référence à des opérations d'envergure, structurées sur la base d'éléments naturels et continus : les vallées de la rive gauche et les coteaux de la rive droite. Si les parcs de l'Eau Bourde et du Bourgailh se sont constitués sur la base d'une forte volonté politique des communes et de leurs élus [8], les opérations du parc des coteaux et du parc des Jalles, ou encore les cheminements le long de la Garonne (plan de

(7) La notion de « coulée verte » se construit à travers des études techniques (Cerafer, 1971; Oream, 1973) et les documents d'urbanisme (SDAU de 1980 et POS-CUB de 1984). Il s'agit de « répondre au désir de préserver les espaces naturels qui subsistent entre les axes routiers actuels et le long des axes routiers futurs, afin d'éviter que l'urbanisation ne se poursuive en tache d'huile et n'aboutisse à une énorme concentration minérale » (A'Urba, 1976, p. 9).

(8) René Canivenc à Gradignan et Alain Rousset à Pessac.

Garonne) impliquent nécessairement une coordination intercommunale qui explique sans doute, pour partie, le retard pris dans la réalisation de ces projets (Banzo, Valette, 2005). Cette carte traduit également le passage de la notion de coulée ou de coupure, éminemment morphologique, à celle de parc qui, au-delà de l'idée d'enclosure et de délimitation, traduit une volonté d'action, d'intervention qui caractérise le processus de territorialisation des espaces non bâtis.

2. Parc urbain et *open space*

Le parc urbain, tel qu'il semble envisagé dans les projets bordelais, correspond à une démarche de requalification de l'espace et à une logique de publicisation, soit d'ouverture au public de portions d'espaces, qu'ils soient publics ou privés, sans contrepartie marchande. Néanmoins, le projet consiste moins à rendre l'espace « public » qu'à le rendre au public, c'est-à-dire à le rendre accessible selon la logique du Parc Naturel Régional français ou, plus largement, de l'*open space* anglo-saxon.

Dans les caractéristiques qui rapprochent ces deux notions, on trouve la cohabitation d'espaces publics et privés dans leur forme juridique propre, la volonté de préserver un paysage de qualité, sans être forcément exceptionnel [9] (dans les *open space*, la qualité se traduit avant tout par l'ouverture du paysage, c'est-à-dire la prédominance du végétal sur le minéral), la préoccupation environnementale (préserver une certaine vie « naturelle »). La notion de bien commun est ici clairement affirmée.

Toutefois l'*open space* ou l'espace ouvert fait référence à un espace urbain inséré dans la logique d'une agglomération à laquelle il est étroitement lié. Particulièrement utilisé par les urbanistes pour désigner un espace « non encore affecté » (Paquot, 2006), l'*open space* peut s'avérer une base de réflexion intéressante pour analyser les mutations qui s'opèrent dans des milieux de moindre densité et proposer de nouvelles formes d'espace public (Banos, Candau, 2004).

La définition de l'*open space* intègre trois notions (Wolley, 2003) majeures. D'abord, celle d'un espace ouvert, non construit et vaste, qui privilégie le végétal par rapport au minéral. Ensuite, celle de la mixité des fonctions qui favorise la cohabitation de différentes activités. Enfin, celle de l'appropriation, dans la mesure où l'espace, public ou privé, génère des logiques d'inclusion ou d'exclusion mettant l'accent sur les représentations de l'appropriation (espace perçu comme ouvert, disponible ou non) plus que sur sa forme juridique (public ou privé). La question des usages et de leur diversité est donc centrale dans l'approche de l'*open space*. Une sensibilité environnementale vient se greffer sur cette base, dans la mesure où, comme nous l'avons dit, ces espaces ouverts sont souvent plus végétaux que minéraux (Banos, Candau, 2004).

Si l'*open space* promeut la mixité des fonctions et des usages, il marque néanmoins une distance avec l'espace public classique dont il remet en cause les fondements. Tout d'abord, il s'appuie sur la perméabilité de l'espace privé et de l'espace public, somme toute largement admise dans les conceptions de l'espace public qui semblent dominer aujourd'hui (Berdoulay et *al.*, 2004 ; Lussault, Lévy, 2003). Il rejette ensuite l'accessibilité totale pour favoriser une accessibilité conditionnelle. En favorisant enfin la multi-fonctionnalité de l'espace, il se différencie du modèle de parc public promu par l'aménagement fonctionnel classique de récréation (Banos, Candau, 2004). Le parc urbain, considéré comme un *open space*, offre ainsi un cadre propice au développement de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus cherchant à contourner la fragmentation de l'espace en jouant sur son accessibilité différenciée.

Le parc urbain des Jalles (4 400 ha), opération majeure dans le système de parc bordelais, résulte de cette volonté « urbanistique » de rendre public (donc accessible aux citadins), selon le modèle de l'*open space*, un espace périphérique mal déterminé, offrant une grande diversité de fonctions et de statuts juridiques.

II – Le Parc des Jalles : diversité des usages et fragmentation de l'espace

La vallée des Jalles est le plus vaste espace naturel de l'agglomération bordelaise. Épargnée depuis toujours par le développement urbain, en raison des risques d'inondation qui la menacent, cette vallée est aujourd'hui soumise à de fortes pressions foncières, susceptibles de remettre en cause son équilibre (A'Urba, 2002-1). Le projet du Parc Intercommunal des Jalles (PIJ), initié par la Communauté Urbaine de Bordeaux, conçu et porté par l'A'Urba (Agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine) [10], pro-

(9) Outre le cadre juridique, public dans le cas du parc naturel, c'est sans doute sur ce point que la différenciation entre parc naturel et parc naturel régional est la plus marquée. Dans ce dernier, l'approche environnementaliste se double d'une préoccupation de développement local affirmée. Il ne s'agit donc pas seulement de préserver des paysages de qualité et un environnement naturel exceptionnel mais de favoriser un développement économique respectueux du milieu.

(10) L'acte officiel de naissance du PIJ, la Charte, a été signé en

pose dans ce contexte d'intégrer cet ensemble d'espaces non bâtis, aux usages et fonctions différenciés, au sein d'une même figure de parc urbain. Les cours d'eau parcourant ces espaces (les Jalles) constituent dans ce contexte le motif récurrent du parc, lien physique et symbolique d'un espace morcelé.

La vallée des Jalles offre ici un cas d'analyse exemplaire, par sa taille d'abord, par l'enjeu qu'y constitue ensuite le maintien d'une activité agricole, par l'importance enfin des ressources aquifères qu'elle recèle pour l'agglomération. La mise en œuvre d'un accès public, pour un usage récréatif dominant, ne va pas de soi. Elle s'oppose à une grande diversité de pratiques et de conceptions de l'espace partagé.

1. Des usages divers pour un espace à partager

D'amont en aval, soit sur une quinzaine de kilomètres, divers ensembles paysagers se succèdent. En amont de la Jalle, les bois des sources du Thil abritent les sources qui fournissent 40 % de l'eau potable de l'agglomération bordelaise (A'Urba, 2002-1). Ceci justifie les limitations d'accès aujourd'hui en vigueur et la protection de la zone (fig. 4). Plus à l'est s'étendent des zones maraîchères, en particulier sur les communes du Taillan, de Blanquefort, d'Eysines et de Bruges. Le maraîchage est ici une activité résiduelle : les agriculteurs qui s'y maintiennent jouent sur la double activité ou sur une bonne insertion dans les réseaux de

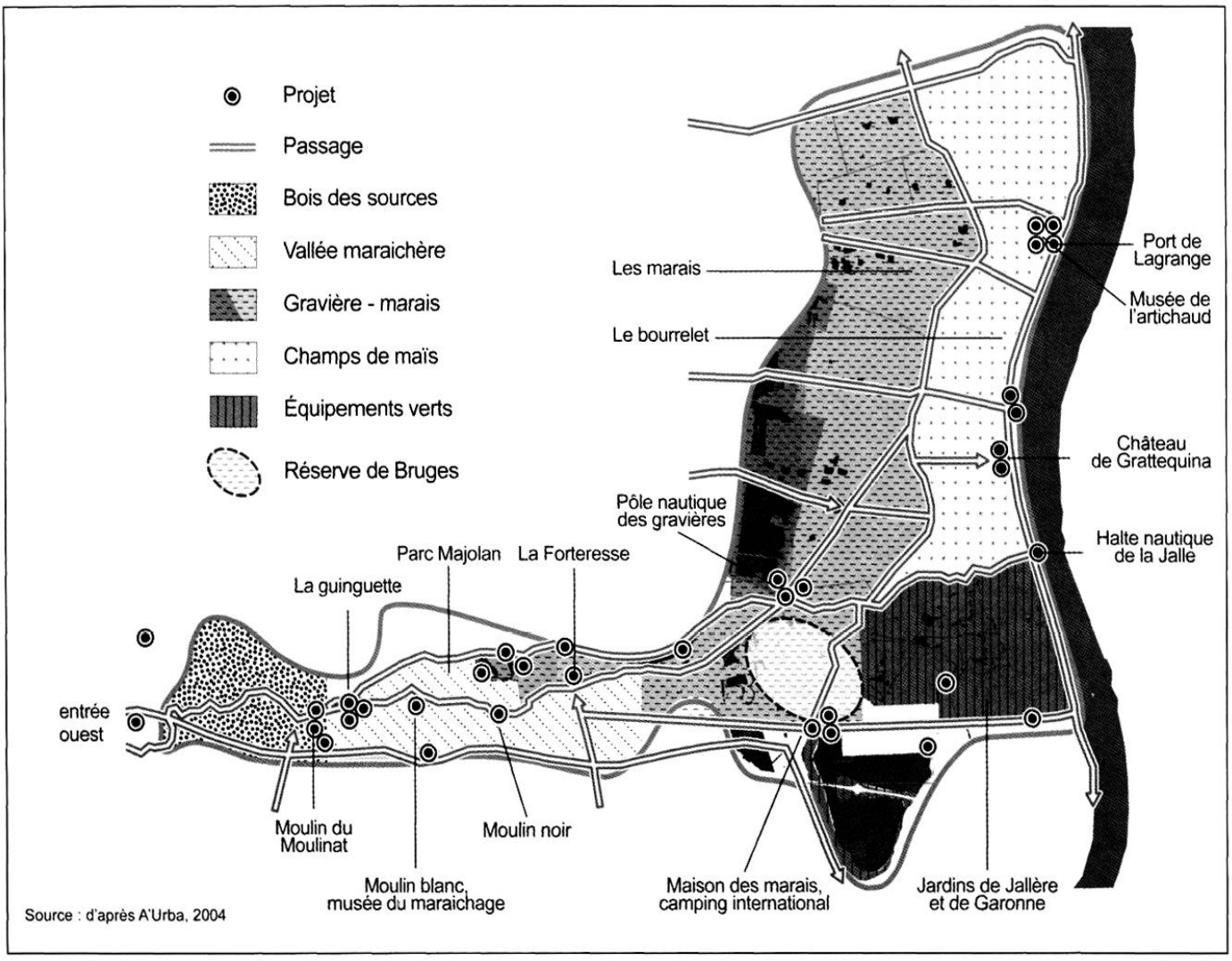

Fig. 4 – Les ensembles paysagers du parc des Jalles

2000 par sept, puis huit communes de la périphérie bordelaise : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan, puis Parempuyre.

commercialisation urbains (marchés de proximité, grandes surfaces). La concurrence de la ville demeure néanmoins forte et n'engage pas les plus jeunes à s'investir dans l'agriculture (prix du terrain, autres opportunités). Les terres sont laissées en jachère, la déprise agricole est manifeste sur les marges. Les jardins familiaux colonisent ça et là

ces terres à l'abandon (A'Urba, 2002-1).
Plus en aval, les zones humides accueillent sur les limites des terrasses de Blanquefort une activité d'extraction (gravières) créatrice d'une chaîne de lacs. Les baux qui donnent aux entreprises la possibilité d'exploiter les gravières touchent à leur fin, le dernier arrive à terme en 2012. Se pose alors la question de la réhabilitation de sites abandonnés par une activité productive pour des fonctions récréatives ou afin d'assurer la protection de leur environnement. L'activité agricole, dans ces zones de marais, relève quant à elle de l'élevage extensif (bovins, équins) sur les prairies et de la culture de céréales, en particulier le maïs, sur les terres asséchées. Ce développement est contradictoire avec le maintien des zones humides aux grandes richesses biologiques que cherchent à conserver les écologistes (réserve de Bruges) comme les chasseurs (11).
Proche du fleuve, la zone des équipements « verts » de Bordeaux (parc floral, lac, bois de Bordeaux, etc.) est tournée vers les loisirs destinés aux citadins. Elle témoigne déjà d'une conception plus strictement récréative de l'espace non bâti. Au bord de la Garonne enfin, les activités portuaires (propriété du Port Autonome de Bordeaux) restent limitées. Bien que des zones pour l'extension du port de Bordeaux aient été prévues dans le précédent POS (années 1980), le nouveau PLU les limite à trois emprises spatiales situées sur la commune de Parempuyre.

La diversité des espaces composant le parc, ainsi que celle des modalités de leur intégration actuelle à la dynamique urbaine périphérique est manifeste. Elle impose de fortes contraintes en termes d'accessibilité du public.

2. Une accessibilité contrainte

Pour le visiteur urbain, l'ouverture est caractérisée par l'absence de barrières, d'obstacles, de clôtures. Loin d'être totale, comme l'imaginent parfois les visiteurs confrontés à un espace largement ouvert (mais non public), l'accessibilité aux diverses composantes de ce parc est une réalité offrant plusieurs visages (tabl. 1).
Dans les faits, l'accès aux espaces est variable : libre, sélectif, toléré, transgressif, voire interdit. L'accès sélectif est conditionné par un accueil du public. Dans le cas du restaurant, une relation marchande s'instaure. Les notions d'accès toléré ou transgressif recouvrent ici ce que Christian Dessouroux nomme le paramètre de la régulation, qu'il ajoute aux deux paramètres de l'accès et de la normativité juridique pour qualifier l'espace public (Dessouroux, 2003) ; elles suggèrent que « les conditions d'usage d'un espace public ne dépendent pas uniquement d'interdictions formelles, mais que le non-dit, la négociation *in situ*, agissent » également, quant à la perception de son caractère ouvert ou fermé, privé ou public.
Ces accès reflètent la conception de l'espace des usagers et des propriétaires, ainsi que leur appréhension des espaces non bâtis que le projet souhaite rendre accessibles à un usage « récréatif mixte ». Donner accès au parc impose de normaliser ses entrées, de manière à rendre l'espace public

Tableau 1 – La réalité des accès au parc

	ESPACES OUVERTS	ESPACES SEMI-FERMÉS	ESPACES FERMÉS
ESPACES PUBLICS	ACCÈS LIBRE Parc Majolan Bois communaux ACCÈS TOLÉRÉ Chemins maraîchers	ACCÈS SÉLECTIF Réserve naturelle de Bruges	ACCÈS TRANSGRESSIF Bois des Sources du Thil Station d'épuration
ESPACES PRIVÉS	ACCÈS TOLÉRÉ Forteresse Bois	ACCÈS TRANSGRESSIF Pacages Champs de maïs	NON-ACCÈS Espaces maraîchers (cabanes outils) Habitations illégales
ESPACES PUBLICS À USAGE PRIVÉ	ACCÈS TOLÉRÉ Occupation illégale de terrains par les nomades		NON-ACCÈS Gravières ACCÈS TOLÉRÉ Jardins familiaux
ESPACES PRIVÉS À USAGE PUBLIC		ACCÈS SÉLECTIF Restaurant le Moulin Blanc	

(11) Le poids local des chasseurs est renforcé par la récente installation de la Fédération départementale de chasse sur un vaste domaine, à la limite nord du parc des Jalles.

dans le sens d'un espace ouvert ; de faciliter sa fréquentation par le promeneur légitime. Les conflits et autres divergences naissent sur ce terreau-là !

3. Des représentations différenciées de l'espace à partager

Le projet PIJ propose une unification de cette diversité par la mise en œuvre d'un usage récréatif urbain transversal, appuyé sur un imaginaire social de l'espace dit « naturel ». Cette idée du parc urbain périphérique et le type de publicisation et d'accessibilité qu'elle sous-tend ne sont pas unanimement partagés. Elle se heurte aux représentations divergentes, sinon conflictuelles, des acteurs locaux. Il existe en effet une conception variable, selon les acteurs et usagers, du caractère ouvert/fermé et privé/public d'un espace.

S'affrontent en effet différents usages qui sous-tendent autant de conceptions de l'espace non bâti, de son aménagement et de sa gestion. Le devenir des périphéries urbaines ne fait pas consensus. La production d'un accès libre définissant un usage récréatif du parc s'adresse à un public citadin extérieur au parc, à la recherche d'espaces correspondant à une culture de la nature (Mathieu, 1999) domestiquée, semi-aménagée, à proximité de voiture. La construction du parc des Jalles comme objet géographique, « les actions et interventions sur le réel géographique [...] s'appuyant sur [un] ordre symbolique esquissé » (Debarbieux, 2004), est confrontée à d'autres représentations et à d'autres valeurs (tabl. 2).

Les divergences de conceptions sont flagrantes et peinent à s'articuler avec la conception métropolitaine de la CUB et de l'A'Urba qui défendent une vision paysagère et transversale, c'est-à-dire continue et ouverte du parc. Au sein même du groupe des acteurs publics, les conceptions de l'espace non bâti et de l'usage qui doit en être fait varient. Ainsi, les municipalités impliquées espèrent-elles de la création du Parc Intercommunal un gain d'attractivité et un profit économique pour la commune. Dans ce contexte, elles adhèrent au projet de parc et à l'image consensuelle de la périphérie urbaine qu'il propose. Il n'empêche que la transversalité du projet va à l'encontre d'une singularité et d'une spécificité communales qu'elles défendent et valorisent, engagées qu'elles sont dans une compétition interterritoriale évidente. À ce titre, elles souhaitent combiner la mise en œuvre collective du parc et le développement d'initiatives communales. En conséquence, le projet, qui propose des cheminements transversaux et doux le long des Jalles, se compose aussi de « jalons », c'est-à-dire de projets d'échelle communale. Chaque commune ambitionne la réalisation de son « musée de l'artichaut » (Parempuyre), « musée du maraîchage de la Crampette » (Eysines), « maison des marais » (Bordeaux), « pôle ludique » (Le Taillan), « écopole du Moulinat » (Le Haillan), etc. Ces collectivités agissent avec le souci de mettre en place des pôles attractifs d'animation pour les « urbains », au détriment peut-être du projet global. Leur adhésion au projet de PIJ peut alors être considérée comme une concession métropolitaine à une série de projets d'échelle communale.

Tableau 2 – Les conceptions divergentes d'un espace partagé

Acteurs	Conception des espaces non bâtis comme ressource	Type d'accès souhaité	Usage souhaité
Acteurs publics : CUB, A'Urba, Communes	- Ressource environnementale - « Coulée verte » - Parc urbain	- Plein et entier - Rendre l'espace (au) public	- Mixité spatiale - Usages multiples coexistant avec usage récréatif dominant
Agriculteurs : maïsiculteurs, maraîchers	Ressource économique	Non-accès à accès toléré	Agricole strict
Éleveurs	Ressource économique	Accès toléré	Agricole pouvant être concilié avec usage récréatif
Écologistes et chasseurs	Ressource environnementale à protéger	Accès sélectif et contrôlé	Mixité spatiale dans le respect des écosystèmes (en particulier dans les marais)
Promeneurs urbains	- « Nature » ou - « campagne urbaine »	Accès libre	Récréatif
Résidants	Espace à usage privatif	Non-accès	Habitat individuel
Spéculateurs fonciers	Ressource économique	Accessibilité à la construction	Foncier

Le constat de la diversité des pratiques et des représentations [12] souligne combien ces notions d'*open space*, voire de ville durable sont encore floues et sujettes à des interprétations très différentes, sinon contradictoires.

(12) Les résultats présentés dans cet article s'appuient sur une série d'entretiens menés auprès de différents acteurs de la gestion de l'espace (techniciens, élus, agriculteurs, associations) ainsi que sur une étude réalisée dans le cadre d'un mémoire de M1 sur les pratiques des usagers du parc ayant donné lieu à une vingtaine d'entretiens (Aschauer A., Université de Bordeaux 3, 2006).

III – Vers une ville plus viable ?

Le concept d'*open space*, qui soutient celui de bien commun, s'inscrit assez bien dans une perspective de développement urbain durable, puisqu'il associe les usages et les contraintes tant environnementaux et économiques que sociaux d'un espace. Dans le cadre de l'agglomération bordelaise, le projet de parc des Jalles peut ainsi être considéré comme la production et la reconnaissance d'un bien commun à son échelle. Sur le plan environnemental, la vallée des Jalles constitue un axe de circulation pour la faune et de dissémination pour la flore ; le maintien des zones humides favorise en effet la biodiversité tout en réduisant les risques d'inondation. Par ailleurs, la zone du projet de parc abrite les sources d'alimentation en eau potable d'une grande partie de la population bordelaise. Sur le plan économique, l'opération maintiendrait une activité agricole résiduelle qui, si elle ne prétend pas à un regain important de dynamisme, pourrait cependant s'intégrer dans un projet de développement touristique. La vallée représente enfin un espace récréatif potentiel pour l'ensemble des citadins.

Pluralité et mixité des fonctions résument aussi la conception de l'espace non bâti périphérique, telle qu'elle est défendue dans le projet de parc. Au-delà d'une volonté de pacification des espaces et des usages dits « urbains » et « ruraux », il s'agit bien de faire co-exister un usage récréatif (motif principal du parc) et les usages présents en place, la périphérie urbaine sortant de son indétermination pour se revendiquer comme un espace explicitement mixte. Ainsi, l'effort de planification spatiale et d'aménagement des espaces rejoint, d'une certaine façon, les conditions objectives de vécus urbains confrontés à la rencontre et au mélange des cultures, des fonctions, plus largement des identités et des significations dans la ville post-moderne.

Cette logique de production territoriale en périphérie urbaine est particulièrement intéressante sinon innovante. Elle promeut une logique de publicisation, d'ouverture et de mixité de l'espace allant à l'encontre d'une forte tendance à la privatisation, à la fermeture et à la spécialisation des espaces périurbains, tels les centres commerciaux, parcs thématiques, *gated communities*, etc. (Ghorra-Gobin, 2001, 2006). Il y a ici, à notre sens, publicisation - au sens fort du terme - des périphéries urbaines. Cette transformation concerne une mosaïque d'espaces mal intégrés, qui acquièrent des fonctions et des usages diversifiés, les valorisant en tant que bien (environnementaux) publics. Ce projet intègre, tant matériellement que symboliquement, des espaces non bâtis périphériques à la ville, à l'urbain, à leurs vécus.

L'enjeu social de cette publicisation est de taille ! Quelles sont les implications de la mise en co-présence de représentations distinctes des mêmes lieux, sous l'égide d'une conception dominante récréative ? Qu'est-ce qu'un projet territorial promouvant l'insertion de la « nature » comme élément fondamental de la croissance durable des villes, sinon l'expression d'une idéologie et son utilisation pour la justification de l'action (Boltanski, Thévenot, 1991) ?

1. L'*open space* : un bien commun pour un développement durable ?

Certes, la publicisation de la vallée des Jalles, zone humide à protéger, peut s'entendre comme un acte politique fort, significatif à deux niveaux : « d'abord dans l'élaboration de la notion de bien commun, et donc de l'environnement ; ensuite comme mode spécifique de consommation du sol, support de production et de consommation des biens communs », qui implique une publicisation partielle ou totale de l'espace privé (Metzger, 2004).

Ainsi, ce type de projet alimente clairement le discours d'une ville « plus verte et plus viable » générant l'image d'une meilleure qualité de vie, recherchée par des citadins souhaitant désormais vivre les villes autrement. En même temps, il traduit une évolution dans la manière de concevoir les espaces en creux et de les intégrer à la vie urbaine. Toutefois, considérer et afficher les espaces non bâtis comme essentiels au développement harmonieux de l'agglomération ne signifie pas nécessairement que leur valorisation soit prioritaire (Banzo, Valette, 2005). La pression foncière et les priorités urbanistiques des techniciens comme des élus jouent encore bien souvent en leur défaveur. Bien que les paysagistes soient de plus en plus entendus (cf. le rôle des paysagistes Michel Courajoud et Michel Desvigne dans l'aménagement des deux rives de Bordeaux), l'idée de construire la ville sur la base d'espaces ouverts, n'offrant plus d'obstacle au libre vécu des citadins, facteur conjoint d'épanouissement individuel et d'amélioration globale du « vivre ensemble », relève encore d'une forme de militantisme (Wolley, 2003). Par ailleurs, il est curieux de constater qu'en dépit de la place donnée à l'usager citadin dans la justification de tels projets, son rôle dans la conception du parc est largement marginalisé. Ce qui nous renvoie à la nature de l'espace public que ces opérations d'aménagement sont à même de créer.

2. L'*open space* : lieu de rencontre et d'échange ?

Si l'enjeu de la publicisation via l'*open space* est la production d'un sens commun respectant et maintenant la diversité des usages, se pose la question de la nature de ce

Tableau 3 – Aménagements et rencontres

	Évitement	Rencontre de l'entre-soi	Rencontre ouverte
État actuel	- Sources du Thil - Maraîchage - Gravières - Réserve de Bruges	- Jardins familiaux - Restaurant le Moulin Blanc - Camps de nomades sédentarisés	- Parc de Majolan - Équipements verts Bordeaux-lac
État projeté	*Idem* ?	*Idem* ?	- Projets touristiques ponctuels - Cheminements

sens commun conféré à cet espace dit public. Espace public/bien commun, l'*open space* constitue-t-il aussi une sphère publique au sens politique du terme (Habermas, 1978), « lieu de production d'une parole où se constitue du commun à partir de pluralités » (Banos, Candau, 2004) ?

L'espace des Jalles, dans sa conception, vise bien « la co-présence de l'autochtone et de l'étranger » (Chivallon, 2001). Ouverture des espaces, aménagement de cheminements transversaux, mise en oeuvre d'une mixité spatiale et sociale organisent la confrontation des publics et des usages distincts évoqués plus haut. À ce titre, il semble bien y avoir ici production d'un espace public respectant des règles de non-exclusion et de confrontation pacifique, tolérante, si possible conviviale d'individus différents.

La question de l'accessibilité physique, révélatrice des imaginaires divergents d'un espace pratiqué par une diversité d'acteurs, pose ainsi plus largement la question de l'accessibilité sociale de ces espaces. Aujourd'hui la vallée est encore mal connue des Bordelais qui ne s'y rendent que pour y fréquenter des espaces précis comme la réserve naturelle de Bruges (observation d'oiseaux en particulier), le parc de Majolan (parc public de la commune de Blanquefort), ou encore le bois de Bordeaux (lieu de rencontre des homosexuels). En dehors de ces cas, les promeneurs proviennent essentiellement des quartiers résidentiels qui entourent la vallée et leur incursion dans le « parc » demeure encore très discrète. Ils restent le plus souvent sur les marges, dans les espaces familiers proches de leur lieu de résidence, ne manifestant qu'un vécu bien timide et fort fragmentaire de ces lieux.

L'objectif du projet de parc est de rendre visible cette partie de la vallée à l'échelle métropolitaine, mais également d'offrir aux citadins susceptibles de se déplacer un espace de récréation. Les citadins ciblés sont essentiellement mobiles, et même « auto-mobiles », provenant de l'ensemble de l'agglomération. Il semble que dans les propositions et les objectifs qui le justifient, le parc urbain de type *open space* corresponde aussi à l'un de ces « landscapes of power » (Zukin, 1991), élément indispensable d'attractivité pour des entreprises misant sur la qualité du cadre bâti et de l'environnement, sur la « portée esthétique ou symbolique » de l'espace (Hamel, Poitras, 1998). En ce sens, il cherche surtout à promouvoir le modèle d'une ville post-moderne destinée en priorité aux classes moyennes et supérieures, en quête de récréation et de consommation.

Par ailleurs, les aménagements prévus ne semblent pas particulièrement remettre en cause les pratiques d'évitement et d'entre-soi qui caractérisent souvent les vécus citadins actuels (tabl. 3).
On voit bien ici que les possibilités d'intervention pour favoriser la rencontre, et pas seulement la co-présence des différents usages, demeurent limitées voire incertaines. La diversité des formes d'appropriation (effective ou représentée), ne cède pas aussi facilement à la stratégie publique d'ouverture des espaces. Ainsi, la réalisation des entrées du parc, qui constitue l'une des premières actions envisagées, se heurte dans la zone nord à l'implantation spontanée de nomades semi-sédentarisés. Outre l'aménagement de la zone, favoriser l'accessibilité implique également de modifier l'image d'un espace jugé impropre à la promenade (décharge sauvage, sentiment d'insécurité, etc.).
La capacité des aménagements à produire de la rencontre pose également la question de la qualité de la confrontation. Ces espaces récréatifs périphériques, et ici la distinction privé ou public n'opère plus, ne sont-ils pas les lieux où « se déploient aujourd'hui, en dehors des temps d'effervescence sociale, une socialité de loisirs consommatoires plus que de débats (et de rencontres) publics » (Augustin, 2000). Dans ce contexte de mise à disposition de la « nature » aux urbains, il y a sans doute, comme l'évoquent Jacqueline Candau et Vincent Banos, le passage d'un espace public porteur de lien social à un *open space* affichant une perte de substance, au sens où il se contenterait de juxtaposer des usagers sans ménager beaucoup de lien entre eux. Il s'agirait donc plus d'un simple « espace commun », au sens où Michel Lussault l'entend [13].

(13) Espace relevant du jeu des systèmes normatifs et du type d'agencement spatial qui en résulte (Lussault, 2003).

Conclusion : vers une nouvelle forme d'urbanité vécue ?

L'intégration des espaces non bâtis au fonctionnement des villes, résultat de l'étalement urbain, change la manière de concevoir la ville comme la manière de la vivre. Fortement liés à la fonction environnementale (espaces de circulation des espèces, espaces de circulation de l'eau, espaces de préservation de la biodiversité), les espaces non bâtis sont très aisément convoqués dans la logique du développement durable, telle que conçue par les urbanistes. Les couloirs, ceintures, ruptures vertes, participent à la construction d'un équilibre entre bâti et non bâti. Ils évitent le mitage, donnent une qualité à des espaces délaissés. En promouvant la qualité de vie, en proposant des vécus urbains plus épanouissants, ils contribuent à renforcer une image positive de la ville et à la rendre plus attractive pour les habitants comme pour de potentiels investisseurs.

Au-delà du discours, l'aménagement de ces interstices s'appuie sur la construction de continuités et de transversalités cherchant à contourner ou à réduire la fragmentation exacerbée des périphéries. Le promeneur avéré et surtout potentiel devient l'argument qui justifie l'élaboration de parcours affranchis des contraintes de la propriété, des clôtures, des usages, des limites administratives... Cette logique de cheminement doux (à pied, à vélo, voire à cheval) devient un argument récurrent que l'on retrouve dans les actions les plus visibles de requalification des espaces non bâtis de l'agglomération bordelaise : le plan Garonne (le long des rives), le parc des coteaux (sur la rive droite), la coulée verte du Peugue (commune de Pessac), celle de l'Eau Bourde (communes de Gradignan et de Canéjean) et bien sûr le PIJ. Recherchée par les citadins, en particulier ceux qui sont ouverts aux pratiques sportives et aux randonnées urbaines, elle induit une nouvelle manière de découvrir, de parcourir une ville insoupçonnée en empruntant ces voies encore bien souvent confidentielles.

L'aménagement des espaces non bâtis conduirait ainsi également à l'émergence de nouvelles formes d'espace public. Différent du modèle de parc ou jardin public, le parc urbain, pensé comme *open space*, cherche à privilégier la rencontre, l'ouverture au public, le vécu en quelque sorte, tout en maintenant la diversité des usages et des formes d'appropriation. Ces nouvelles formes de publicisation sont également importantes, en ce qu'elles participent de la production de l'urbanité contemporaine. La mise en œuvre d'une mixité sociale, culturelle, générationnelle constitue ainsi l'un des enjeux fort de l'aménagement urbain, auquel la publicisation (au sens de production d'espace public par les politiques urbaines) participe pleinement. « L'espace public est une utopie, mais, là où elle est adoptée, une utopie fonctionnelle, participant activement de la vie urbaine concrète » (Lévy, 2003).

Références bibliographiques

AUGUSTIN J.-P., « Construction de sites, aménagement et mémoire collective : trouver sa place, de place en place » *in* J.-P. Augustin et C. Sorbets (dir.), *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Pessac, MSHA, 2000, p. 11-29.

A'URBA, *Parc intercommunal des Jalles*, Phase 3 : programme d'actions, 2004.

A'URBA, *Parc intercommunal des Jalles - Schéma de référence*, Phase 1 : diagnostic global et enjeux de projet, 2002-1.

A'URBA, *Parc intercommunal des Jalles*, Phase 2 : le pré-schéma d'orientation, 2002-2.

A'URBA-INSEE, *Atlas de la métropole bordelaise*, A'Urba, Mollat et INSEE, 2001.

A'URBA, *Les coulées vertes dans le SDAU et les POS*, Bordeaux, Agence d'urbanisme, 1976.

BANOS V., CANDAU J., « Émergence d'un espace public en milieu rural : jalons méthodologiques », Colloque *Espaces et sociétés aujourd'hui*, Rennes, 21-22 octobre 2004, non publié.

BANZO M., VALETTE É., « L'éco-urbanisme face aux espaces non bâtis : l'enjeu de la mixité », Colloque *Développement urbain durable, ressources et gouvernance*, Lausanne, 21 et 23 septembre 2005, http: www.perimetro.cnrs.fr article.php3?id_article= 79.

BERDOULAY V., DA COSTA GOMES P.C., LOLIVE J., « L'espace public ou l'incontournable spatialité du politique » *in* V. Berdoulay, P.C. da Costa Gomes, J. Lolive (dir.), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2004, p. 9-27.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 1991.

BOUTEFEU E., *Demande sociale de la nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Paris, PUCA CERTU, 2002.

CAPRON G. (coord.), « Ensembles résidentiels fermés », *L'Espace Géographique*, 2004, n°2.

CERAFER, *L'espace périurbain de Bordeaux*, Paris, Ministère de l'agriculture, 1971.

CHALAS Y., « Quelle ville pour demain ? » in *Villes en évolution*, Paris, La Documentation française, Coll. « Villes et sociétés », 2005, p. 11-30.

CHALAS Y., *Villes contemporaines*, Paris, Éditions Cercle d'art, 2001.

CHIVALLON C., « Espace public entre équipement et valeur symbolique » *in* C. Ghorra-Gobin (dir.), *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001.

DEBARBIEUX B., « De l'objet spatial à l'effet géographique » *in* B. Debarbieux et M.-C. Fourny (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2004, p.11-37.

DESSOUROUX C., « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », *Belgeo*, 2003, n° 1, p. 21-46.

« Espace(s) public(s) » (dossier), *Urbanisme*, 2006, n°346.

FAVORY M., « La Gironde : le département et sa métropolisation », *Mappemonde*, 1999, n°4, p. 19-23.

FOLLEA B., GAUTIER C., *Connaissance et valorisation des paysages de la Gironde*. Étude préalable à la définition d'une politique du paysage, DDE/DIREN, 1997, (http: www.urbanisme.equipement.gouv.fr/edu/accueil/etudesf.htm).

GEHL J., *Life between buildings: using public spaces*, New York, Van Nostrand Reinhold, 1987.

GHORRA-GOBIN C., « Los Angeles. Réinventer les espaces publics », *Urbanisme*, 2006, n°346, p. 50-53.

GHORRA-GOBIN C., *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Paris, L'Harmattan, 2001.

HABERMAS J., *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1963, 1978, 1986.

HAMEL P., POITRAS C., « Modernité et postmodernité : la contribution des études urbaines » *in* Y. Boisvert, *Postmodernité et sciences humaines. Une notion pour comprendre notre temps*, Montréal, Liber, 1998, p. 69-88.

LÉVY J., « Espace public » *in* J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie, et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 333-340.

LUSSAULT M., « L'espace pris aux mots », *Le Débat*, Dossier Nouvelles géographies, 1996, p. 100-110.

MATHIEU N., « Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie », Actes du FIG de St Dié, 1999, http: xxi.ac-reims.fr fig-st-die actes actes_99 nature_ville article.htm

METZGER P., « Espace public et bien commun dans l'environnement urbain » *in* V. Berdoulay, P.C. da Costa Gomes, J. Lolive (dir.), *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2004, p. 39-49.

« Privatisation of urban spaces in contemporary European cities », *Belgeo*, 2003, n° 1.

NOVARINA G., « Ville diffuse et système du vert », *Revue de Géographie Alpine*, 2003, Tome 91, n°4, p. 9-17.

OREAM, *Schéma Général d'Aménagement de la France-Schéma d'Aménagement de la Métropole Bordelaise. Bordeaux : ville océane, métropole régionale*, Paris, La Documentation française, 1973.

PAQUOT T., « Espace(s) public(s) », Éditorial, *Urbanisme*, 2006, n°346.

PROST D., « Mise en scène des enjeux d'agglomération à Bordeaux » *in* J.-P. Bord (coord.), *Carte et connaissance*, Paris, Karthala, 2004, p. 211-228.

WOLLEY H., *Urban open spaces*, London and New York, Spon Press, 2003.

ZUKIN S., *Landscapes of Power : from Detroit to Disney World*, Berkeley, University of California Press, 1991.